

Nommer les disparus de génération en génération comme réplique singulière à l'antisémitisme nazi

Muriel Gilbert

À l'origine de l'antisémitisme

Plusieurs interprétations ont été formulées à propos de la possible origine du projet génocidaire qui fut élaboré, pensé et finalement mis en œuvre par les idéologues nazis au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Un projet qui aura consisté non seulement à tuer des juifs, mais à éliminer tous les juifs jusqu'au dernier d'une part, et à tenter de faire disparaître toute trace de cet impensable crime, d'autre part¹.

Les nazis signèrent ainsi la volonté, sans précédent dans l'histoire, d'éradiquer le témoignage dont le peuple juif est précisément porteur, affirme George Steiner dans son important ouvrage intitulé *Dans le château de Barbe-Bleue. Notes pour une redéfinition de la culture*, paru en 1971².

1. R. HILBERG, *La destruction des juifs d'Europe*, Paris, Gallimard, (1961) 2006. Cf. également les intéressantes réflexions au sujet de l'importance du travail de sépulture pour la pensée juive chez B. GROSS, « Signification du devoir de sépulture dans la pensée juive », in M. GILBERT (éd.), *Antigone et le devoir de sépulture*, Genève, Labor et Fides, 2005, p. 85-95 ; Fédida considère quant à lui que plus que le meurtre, le fait principal du nazisme est signifié par la volonté de faire disparaître l'humain ; cf. P. FÉDIDA et al., *Humain/Déshumain. Pierre Fédida, la parole de l'œuvre*, Paris, PUF, 2007.

2. G. STEINER, *Dans le château de Barbe-Bleue. Notes pour une redéfinition de la culture*, Paris, Gallimard, (1971) 1973

S'interrogeant sur l'origine de la haine antisémite, l'auteur privilégie une hypothèse qui se distingue sensiblement de celle, plus classique, qui voit dans les juifs les impardonnables complices de la mise à mort de Jésus de Nazareth. Une hypothèse que Steiner reprend ensuite dans son autobiographie intellectuelle intitulée *Errata. Récit d'une pensée* (1998) en la formulant de manière encore plus explicite, me semble-t-il. En voici un extrait :

« Je crois que ce n'est pas le "meurtre de Dieu en la personne de son fils" [...] qui est fondamental pour la détestation du Juif. C'est la "création", l'"invention", la "définition", la "réévaluation" narratives de Dieu dans le monothéisme juif et son éthique. Ce qu'on ne pardonne pas au Juif, ce n'est pas d'avoir tué Dieu, mais de l'avoir "engendré". [...] Appréhendé en toute rigueur, le Dieu mosaïque est inconcevable, incompréhensible, invisible, inaccessible, in-humain au sens radical du mot. Il est aussi vide que l'air du désert. [...] Où le polythéisme, hellénique en particulier, peuple chaque feuille, chaque branche ou rocher de voisins divins, d'une immanence prodigue, humains – trop humains dans leurs vanités, dans leurs tours et leurs lubricités –, le Sinai vide de toute proximité divine discernable l'habitat de l'homme naturel. Il exige l'abstraction portée à l'extrême. Il condamne les images et rend l'imaginaire blasphématoire. [...] Paradoxalement, cependant, la distance d'avec un Dieu privé d'image, impensable, ineffable est aussi celle d'une insupportable proximité. Invisible, il voit tout, il châtie jusqu'à la troisième génération et au-delà. Conçoit-on observation et observance plus rudes, plus étrangères aux impulsions animistes, iconiques et pluralistes de la nature humaine, aux manières consolatrices dont nous racontons les histoires de notre être³ ? »

3. *Id.*, *Errata. Récit d'une pensée*, Paris, Gallimard, (1997) 1998, p. 84-5.

Envisagés sous cet angle, l'antisémitisme et la Shoah en particulier procéderaient donc à l'origine, pour Steiner, d'une forme de réflexe instinctif visant à éradiquer le peuple qui porte un message des plus menaçants pour un monde ordinairement régi par ce que Jan Assman désigne, avec pertinence à mon sens, du terme de « cosmothéisme⁴ ». À l'origine du projet génocidaire auquel l'Occident aura condamné les juifs au siècle dernier, il y aurait en ce sens la condamnation, par le monothéisme juif, de ce que je me propose d'appeler pour ma part le « cosmothéisme idolâtre ».

On peut bien entendu réfuter le propos, certes original, de Steiner. Qui approche le judaïsme dans une perspective non seulement mythologique, mais également historique ne saurait bien entendu accepter de lire que les juifs auraient, selon les termes de Steiner, « inventé » ou « engendré » un Dieu se révélant à travers une parole qui fait Loi. Maladroits aux yeux de certains, ces termes méritent sans doute en ce sens d'être nuancés. Mais cela ne change rien, me semble-t-il, à la portée même de l'hypothèse explicative de l'auteur qui me paraît féconde à plusieurs titres, même si l'on se doit de considérer que son propos n'épuise pas la complexité du phénomène antisémite.

Dans le cadre de ce colloque⁵, je me propose de poser quelques jalons permettant, je l'espère, de discuter en quoi l'hypothèse de Steiner à propos de l'origine de l'antisémitisme contribue éventuellement à éclairer le sens que l'on peut donner aux cérémonies du souvenir destinées à honorer la mémoire – et le nom – de ceux et celles qui ont perdu la vie dans la nuit de la Shoah. Je pense particulièrement aux cérémonies de la Hazkarah⁶ qui entourent l'édification du Mur des Noms à Paris au mémorial

4. I. ASSMANN, *Le prix du monothéisme*, Paris, Aubier, (2003) 2007.

5. Je suis reconnaissante à Mischa Wolkowicz, Céline Masson, Éric Ghozlan et le groupe d'organisateur pour leur invitation et pour leur confiance renouvelée; je remercie également le groupe de la Place de Milan et André Katz pour les vives et précieuses discussions au sujet de la présente contribution.

6. C. LANZMANN, « Hazkarah », *L'arche* 572, décembre 2005, p. 20-3.

de la Shoah, ou encore à la lecture publique des noms des déportés français telle qu'elle est effectuée par exemple à Paris le jour de YomHaShoah.

Comment comprendre la place qui est donnée à l'évocation du nom de chaque disparu lors de ces différentes commémorations ? Je voudrais rendre compte et questionner ici le possible lien entre cette manière – singulière⁷ – de rendre hommage aux disparus en convoquant leurs noms un à un d'une part, et la valorisation de la Loi et de la fonction paternelle dont procède la révélation mosaïque, et partant le judaïsme, d'autre part. Je me demanderai ici dans quelle mesure l'évocation du nom des défunts lors de ces cérémonies constitue en quelque sorte une réaffirmation – sur le plan symbolique bien sûr – de la fidélité au monothéisme juif et au lien de langage et de mémoire que cette religion instaure en particulier. Cela nous conduira à évoquer l'interdit de l'idolâtrie dont le Nom imprononçable du Créateur paraît tout à fait emblématique en ce qu'il instaure d'emblée une relation conjugulée sous le signe de la radicale altérité du Tout-Autre, selon les précieux termes d'Emmanuel Levinas.

Le monothéisme juif comme ouverture infinie à l'Histoire

Rappelons tout d'abord brièvement que si le monothéisme juif se distingue radicalement du cosmothéisme idolâtre, c'est tout d'abord que, comme le relate la Torah, le Créateur n'émane pas du monde sensible. Non seulement Il précède le monde auquel il va donner naissance par Sa parole créatrice, mais Son origine n'est par ailleurs pas racontée dans le texte qui ne contient en ce sens nulle trace de théogonie.

7. Si elle est singulière, cette manière d'honorer les morts n'est pas propre au seul peuple juif ; on a vu récemment les noms des résistants espagnols disparus lors de la guerre civile rappelés un à un lors de cérémonies de la mémoire ; dans un autre contexte, le nom des disparus de l'accident du SR111 sont également rappelés ainsi à l'occasion des commémorations de cette catastrophe aérienne.

Aussi la présence du Créateur est-elle d'origine extra-mondaine, signant du même coup Sa radicale extériorité. Dieu vit donc radicalement *séparé* du peuple d'Israël, mais en lien étroit avec lui. En effet, l'extériorité de Dieu l'amène à faire alliance avec ce peuple comme le raconte la Torah ; une alliance qui se noue autour d'une Loi révélée⁸.

Dans *Le prix du monothéisme*, Assmann rappelle ainsi, à juste titre me semble-t-il, l'opposition décisive entre l'immédiateté des images que les idolâtres vénèrent et le caractère par définition *médiatisé* du monothéisme juif. Parce que les images émanent du monde sensible et de lui seul, parce qu'elles signent un rapport immédiat et « symbiotique » au divin, leur culte est par définition proscrit par le monothéisme juif ; la Loi du Dieu irréprésentable ne peut s'énoncer qu'à travers la médiation d'une Parole *révélée*, sous la forme de nombreux commandements.

Par Révélation, on entend ici – et je suis redevable sur ce point au professeur Benno Gross – le mode sur lequel le Créateur surgit dans le monde⁹ ; or, par l'introduction transcendante de Sa parole Dieu interrompt le cours immanent du monde ; il y introduit le temps et du même coup l'Histoire, inaugurant ainsi une relation *historisante* avec les hommes ; celle-ci est structurée autour de la transmission d'une Loi qui vient d'ailleurs et qui est placée au cœur de la mémoire collective. On voit ainsi combien le récit de la rencontre entre Dieu et les hommes est d'emblée placée sous le sceau de la radicale hétéronomie qui traverse tout le monothéisme juif¹⁰.

8. D'où l'expression de « législation révélée » pour définir le judaïsme que l'on doit à Mendelssohn, par contraste avec celle de « religion révélée » et l'introduction du terme d'« orthopraxie » par opposition avec celui d'« orthodoxie » ; M. MENDELSSOHN, *Jérusalem ou pouvoir religieux et judaïsme*, Paris, Gallimard, (1783) 2007.

9. B. GROSS, *L'aventure du langage. L'alliance de la parole dans la pensée juive*, Paris, Albin Michel, 2003.

10. J. EHRENFREUND, allocution d'ouverture au colloque international intitulé *Autour d'une souveraineté juive*, Suisse, université de Lausanne, 2008. Je suis reconnaissante à Jacques Ehrenfreund pour les généreux échanges que nous avons eus ensemble au sujet de ces questions depuis sa nomination à l'UNIL.

Or, appréhendé sous l'angle temporel, c'est le nécessaire renoncement à la *fixité* des images que circonscrirait, selon certains rabbins¹¹, l'interdit de la représentation. Car si idolâtrer détourne du projet que le Tout-autre a formé pour Sa création, c'est en effet que cela *arrête* le temps, condamnant du même coup la perpétuation de l'histoire de la rencontre qu'Il a initiée avec les Hébreux, par l'intermédiaire d'une parole qui fait Loi.

Interprétant l'interdit de l'idolâtrie sous l'angle de ses implications temporelles, on voit ainsi se dessiner sa facette prescriptive : chaque hébreu est convoqué à se mettre au service d'une Loi transcendante pour devenir le sujet d'une histoire à la fois collective et individuelle, celle du peuple juif.

Envisagé sous cet angle, on comprend bien, me semble-t-il, le caractère emblématique du Saint-Nom dans le cadre du monothéisme juif : imprononçables, les lettres qui forment le Nom du Créateur signent sa radicale altérité. Par le mystère qu'elles déploient et auquel elles ouvrent, ces lettres disent à elles seules l'interdit de la représentation qui fonde le judaïsme. Car si le Créateur révèle Sa loi au Sinäi, s'il convoque les Hébreux à transmettre, de génération en génération, les commandements éthiques d'origine transcendante structurant les modalités d'un vivre-ensemble pacifié et pacifiant, Son nom restera, quant à lui, à jamais inconnaisable. Loin de se laisser saisir ou concevoir par l'homme, loin de se laisser maîtriser ou représenter, le Nom indicible qui désigne le Créateur offre en ce sens un témoignage unique de la radicale altérité de Sa parole.

Or, pour transmettre Sa Loi, raconte la Torah, le Tout-autre convoque son peuple à accomplir celle-ci. Ce faisant, il invite chacun des enfants d'Israël, oui, chacun d'entre eux, à répondre à Son appel de manière unique et personnelle, autrement dit *en son nom propre justement*, participant ainsi à ce qu'Abraham Heschel¹²

11. M.-A. OUKNIN, *Bibliothérapie : lire, c'est guérir*, Paris, Seuil, 1994.

12. A. HESCHEL, *Dieu en quête de l'homme. Philosophie du judaïsme*, Paris, Seuil, (1955) 1968.

appelle, à juste titre me semble-t-il, la *co-révélation* de Dieu et de l'homme au Sinäi. Comprise en ces termes, la révélation mosaïque suppose une relation interpersonnelle entre Dieu et chaque sujet dont la responsabilité est dès lors inaccessible au regard de l'accomplissement de la Loi transcendante donnée par celui dont le Nom reste imprononçable. Voilà en quoi consiste le cœur même du témoignage dont les Juifs ont été et restent porteurs. Et voilà très exactement ce qui pour Steiner constitue précisément la cible insensée des idéologues nazis.

L'antisémitisme dans une perspective psychanalytique

Compris en termes psychanalytiques, l'acharnement des idéologues nazis se laisse comprendre comme une volonté d'éradiquer, par tous les moyens, toute trace d'un monde où précisément la Loi, emblématique de la fonction paternelle, et donc de la différenciation, celle des sexes et des générations, est centrale. Les analyses de Chasseguet-Smirgel à ce sujet m'ont particulièrement frappée. Dans son article intitulé *Essai sur la perte de l'activité symbolique dans la pensée nazie*¹³, elle commente et interprète, à partir du cadre psychanalytique, des extraits de textes issus du corpus nazi¹⁴.

Il y aurait beaucoup à dire bien entendu à ce propos. Je rappellerai simplement avec cette psychanalyste française à quel point le caractère médiatisé de la culture juive est précisément combattu

13. J. CHASSEGUET-SMIRGEL, « Essai sur la perte de l'activité symbolique dans la pensée nazie », in M. COLIN, *Le crime contre l'humanité*, Paris, Éres, 1996, p. 163-174.

14. Entre autres extraits, J. CHASSEGUET-SMIRGEL, *art. cit.*, cite p. 165 celui-ci qui est tiré de H. RAUSCHNING, *Hitler m'a dit*, Paris, Coopération, 1939, p. 274 : « Nous sommes à la fin du siècle de la raison, la souveraineté de l'esprit est une dégradation pathologique de la vie normale, affirme par exemple Hitler. Méfions-nous de l'esprit, de la conscience, et fions-nous à nos instincts [...] La Providence m'a désigné pour être le grand libérateur de l'humanité. J'affranchis l'homme de la contrainte d'une raison qui voudrait être son propre but. Je le libère d'une avilissante chimère qu'on appelle conscience ou morale [...] Les Tables de la Loi du Sinäi ont perdu toute valeur [...] La conscience est une invention judaïque ; c'est comme la circoncision une mutilation de l'homme. »

par le nazisme. Là où la Loi mosaïque est emblématique d'une relation nouée autour de la fonction paternelle, les nazis prônent au contraire l'idée d'un monde où la relation symbiotique donne une satisfaction immédiate. Et c'est à la *mère-patrie* que la fonction maternelle serait ainsi déléguée, signant dès lors un rapport des plus idéalisés à la nation.

On voit ainsi se dessiner une nostalgie infinie du retour au sein maternel, ce paradis perdu du corps premier, qui lorsqu'il se transpose aux termes de sol et de nation, implique l'unité d'un peuple parcouru d'un seul et même sang. Pour Chasseguet-Smirgel, les nazis prôneraient ainsi l'idéalité d'un enfant unique – le peuple allemand – qui pour retrouver le paradis perdu de l'unité symbiotique avec la mère-patrie doit évincer ce « frère haï » porteur d'impureté et qui « se nourrit indûment du sang maternel¹⁵ ». Pourquoi le juif, questionne encore Chasseguet-Smirgel? Eh bien, précisément parce que de par sa fidélité intrinsèque à la Loi, le juif fait une place privilégiée au principe de la *séparation*, attesté par une relation médiatisée au père tout-puissant dont le Nom est et reste à jamais indicible!

Or, à cette haine du juif qui a conduit à massifier les noms de millions d'entre eux au cours de la Shoah, les juifs rétorquent, entre autres en évoquant un à un les noms des victimes de la barbarie nazie lors de commémorations officielles, témoignant ainsi du devoir de mémoire qui est le leur. Un acte dont je souhaite relever le caractère particulier, entre autres parce qu'il rétablit la force de la nomination et de la mémoire là où le lien entre compter les morts et les nommer avait précisément été condamné à n'être plus possible, comme l'écrit Fédida qui souligne avec force la violence de l'atteinte, sans précédent, que la Shoah aura infligé au langage¹⁶. Comment comprendre cette volonté de rappeler et d'honorer par leur nom ces innombrables victimes?

Je dois à la lecture de Jacques Lacan¹⁷ les éléments de réponse, même ténus, qui vont suivre. On rappellera en effet avec le psychanalyste la place centrale qu'il confère au nom du sujet lorsqu'il cherche à éclairer la distinction entre nature et culture. Signifiant par excellence, le nom propre attesterait, pour le psychanalyste, de la coupure radicale que l'interdit de l'inceste et du meurtre introduisent dans la vie du langage. Loin des rivages de la complétude originnaire, le sujet est ainsi nommé et parlé avant qu'il ne soit lui-même en mesure de prendre la parole en son nom propre. Nommant l'enfant qu'ils ont mis au monde, les parents attestent de son inscription dans la chaîne des sujets parlants; un geste qui renvoie bien entendu à la castration symbolique qui fait du sujet un petit d'homme. Or, le nom que ce dernier reçoit à la naissance l'accompagnera non seulement toute sa vie durant, mais également après sa mort. Le rôle de la ritualité funéraire est en ce sens central dans la « préservation de ce registre du langage » – celui des hommes et d'eux uniquement – qui seul permet au sujet d'être situé par un nom dans le champ de la culture, et ce, au-delà même de la mort.

Rendant hommage aux défunts lors de commémorations par exemple, les survivants affirment à la fois l'antériorité et la postérité de l'ordre symbolique sur les défunts. Signifiant par excellence, le nom du mort est ainsi porté non pas au creux du sol, mais bien au cœur même de cette terre symbolique que représente l'ordre symbolique, et plus largement la culture. Il y a là, me semble-t-il, un fait tout à fait remarquable, qui mérite d'être souligné, tant il me paraît emblématique de la rupture entre ordre naturel et ordre culturel¹⁸.

Rendant hommage aux morts, les vivants attestent en effet du fait qu'« on ne peut en finir avec celui qui est un homme comme

17. J. LACAN, *Le séminaire, livre VII, l'éthique de la psychanalyse*, 1959-1960, Paris, Seuil, 1986.

18. Cf. également les différentes contributions interdisciplinaires in M. GILBERT (éd.), *Antigone et le devoir de sépulture...*, op. cit.

15. CHASSEGUET-SMIRGEL, art. cit., p. 170.

16. P. FEDIDA et al., *Humain/Dés humain...*, op. cit.

avec un chien¹⁹ », l'écrit Lacan à propos du geste tragique d'Antigone. « On ne peut en finir avec ses restes en oubliant que le registre de celui qui a pu être situé par un nom doit être préservé par l'acte des funérailles²⁰ », poursuit l'auteur.

Aux nazis qui, on le sait, auront précisément tenté de réduire en cendres non seulement les corps de leurs innombrables victimes, mais également leurs noms, dans un projet d'éradiquer toute trace de leur existence, les survivants opposent au contraire la nomination une par une des tragiques victimes juives de la Shoah. On rappelle ainsi l'indestructible affiliation des disparus à l'ordre symbolique auquel ouvrent les interdits fondateurs régissant la vie collective²¹.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce geste contemporain dont la signification a par exemple été commentée avec beaucoup de force et d'émotion par Claude Lanzmann en termes de « résistance des noms » par opposition à la « massification » insensée des noms opérée par les nazis²². Rappelant chacun des noms des disparus, on redonne une place et une existence non seulement à ceux et celles qui ne sont plus, non seulement au peuple juif tout entier qui recouvre du même coup sa dignité, mais également à l'humanité elle-même dont le trait caractéristique est bien la capacité, d'ailleurs réflexive, de nommer un semblable, autre que soi. On témoigne ce faisant que l'on se situe bien hors des frontières qu'Auschwitz a tracées dans l'Histoire ; hors de ce lieu et de ce temps où tout discours était annihilé, raison pour laquelle Fédida ne saurait souscrire à l'idée

qu'Auschwitz constitue un enfer puisque ce serait calquer les camps sur un modèle théologico-juridique²³.

C'est en pointant ce que Lacan appelle l'« éternité du signifiant²⁴ », celle du nom du défunt, par contraste avec l'impermanence de la dépouille du défunt, que je voudrais quant à moi éclairer le sens des commémorations de la Shoah qui font de la nomination des disparus le centre de gravité. Un acte qui relève du travail collectif de sépulture, par contraste avec sa facette individuelle – intrapsychique –, telle qu'elle a été élaborée par Pierre Fédida dans *Les bienfaits de la dépression. Éloge de la psychothérapie*²⁵.

Formulée par Lacan, l'éternité du signifiant concerne le nom du défunt. Un nom qui comme le vôtre, comme le mien, continue de nous signifier après la mort. On peut dire par exemple qu'Itzhak Rabin reste Itzhak Rabin aux yeux du monde malgré sa mort tragique. C'est en ce sens que le nom donné au petit de l'homme transcenderait son existence au moment où la vie prend fin.

Mais ce qui me frappe le plus à propos de l'éternité du signifiant-nom, c'est à quel point cette idée me semble directement renvoyer à l'éternité du Nom imprononçable dont il était question tout à l'heure et qui est emblématique de l'interdit d'idolâtrie dans le monothéisme juif.

Irreprésentable, le Tout-autre, instaure nous l'avons dit, une relation profondément historicisante, ouverte sur l'avenir, avec un peuple appelé à se soumettre à une Loi qu'il n'a pas choisie d'une part, et qu'il a pour tâche de transmettre, d'autre part. Or, si j'ai parlé ici d'une ouverture sur l'avenir, cela va au fond beaucoup plus loin, me semble-t-il, puisque interprétée sous l'angle de la temporalité, cette inconnaisabilité du Nom est associée à la

19. *Ibid.*

20. J. LACAN, *L'éthique de la psychanalyse*, op. cit., p. 325.

21. J'ai discuté ailleurs l'intérêt de considérer l'interdit du cannibalisme sauvage comme un troisième interdit fondateur à côté de celui du meurtre et de l'inceste ; M. GILBERT, « La privation intentionnelle des rites funéraires. Un mal radical », *Revue francophone du stress et du trauma*, 2008, 8 (2), p. 114-122 ; M. GILBERT, *Nourrir l'origine de la naissance à la mort. Penser les interdits fondateurs à partir des figures de Myriam et d'Antigone. Une exploration psychanalytique de la sororité symbolique*, à paraître.

22. C. LANZMANN, « Hazkarah », art. cit., p. 20-30.

23. P. FÉDIDA et al., *Humain/Déshumain...*, op. cit.

24. J. LACAN, « Essai sur la signification de la mort par suicide », *Scilicet* n° 1, Paris, Seuil, 1968, p. 9-29.

25. P. FÉDIDA, *Les bienfaits de la dépression. Éloge de la psychothérapie*, Paris, Odile Jacob, 2001.

promesse d'une éternelle et infailible présence qui traverse le temps limite de la vie des hommes.

Si les noms des victimes de la Shoah méritent d'être rappelés lors des commémorations en question, c'est sans doute, entre autres, que ce faisant, les hommes et les femmes d'aujourd'hui tiennent à affirmer leur fidélité à la promesse d'avenir qu'engendre symboliquement l'ouverture infinie du Nom du Tout-Autre.

Je ne saurai jamais si le signifiant-nom est bien éternel, mais ce que je sais, c'est que me tournant vers cette matrice symbolique originelle que constitue le Nom indicible emblématique du monothéisme juif, l'horizon du Nom, celui du nom propre, celui de l'ordre symbolique restent ouverts à la perpétuation d'une *espérance* qui dépasse l'instant présent : l'espérance en l'Histoire de l'humanité que nous sommes appelés, chacun, à faire progresser en notre nom propre et collectivement, dans le souci infini du visage d'autrui.

Sous la direction de
Céline Masson
et Michel Gad Wolkowicz

La force du nom

Leur nom, ils l'ont changé

desclée
de
brouwer

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ESPACES DU SUJET

2010

